

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1085 24 octobre 2005

SOMMAIRE

Aerorail Investments S.A., Luxembourg 52074	Maui S.A., Luxembourg	52059
Agence d'Assurances Futur Simple, S.à r.l., Ro-	Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	52080
dange 52062	Meneghetti Groupe S.A., Luxembourg	52056
Agimarque Romans, S.à r.l., Luxembourg 52072	MHS Holding S.A., Luxembourg	52040
AIG European Real Estate Finance, S.à r.l., Lu-	Naturinvest, S.à r.l., Luxembourg	52053
xembourg 52077	Oaktree Holding S.A., Luxembourg	52041
Altec Lux, S.à r.l., Junglinster	Panatlantic S.A	52052
Altervest S.A., Luxembourg	Phoenix Shipping S.A., Luxembourg	52059
Arnauld de Bussierre International S.A., Luxem-	Phoenix Shipping S.A., Luxemburg	52058
bourg	Pizzeria-Restaurant II Pavone, S.à r.l., Luxem-	E2044
Baya Blue S.A., Luxembourg	bourg	52044
Bestseller Retail Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	Pizzeria-Restaurant II Pavone, S.à r.l., Luxembourg	52045
Bipolaire S.A.H., Luxembourg	Plantations des Terres Rouges S.A PTR, Luxem-	32043
Blendo S.A., Luxembourg	bourg	52074
Bureau de Gérances René Kitzler, S.à r.l., Ber-	Prefin S.A.H., Luxembourg	52063
trange	Prepharme Holding S.A., Luxembourg	52071
Canford Holding S.A., Luxembourg	ProLogis UK LXXI, S.à r.l., Luxembourg	52040
Cars Fleury S.A	Protos S.A., Luxembourg	52074
Cellex Chemie A.G., Luxembourg 52076	Rimar Internationale S.A.H., Luxembourg	52075
Clamart International S.A.H., Luxembourg 52063	Romaka, S.à r.l., Luxembourg	52077
Dirminger Participations S.A	Ruala Invest S.A., Luxembourg	52076
Dirminger Participations S.A	S.C. Les Gentianes, Luxembourg	52057
Eurolux Taxis, S.à r.l., Luxembourg	Sacer International S.A., Luxembourg	52075
Europahandelsgesellschaft S.A., Wasserbillig 52042	Shades of Pale, S.à r.l., Luxembourg	52073
European Star S.A.H., Luxembourg	Sofilec S.A.H., Luxembourg	52045
F&I Software S.A., Dippach-Gare	Spyglass Hill S.A.H., Luxembourg	52078
Façades Euro-Lux, S.à r.l., Mondercange 52071	Sylinvest S.A.H., Luxembourg	52078
Filuxel S.A., Luxembourg	Takeoff Investments S.A., Luxembourg	52041
FTE Holding S.A., Luxembourg	Takeoff Investments S.A., Luxembourg	52042
Gasparini International Developments S.A., Lu-	Therabel Group S.A., Luxembourg	52042
xembourg	Transair S.A.H., Luxembourg	52073
Global Equity Ventures S.A., Luxembourg 52059	Transport & Logistic Investment, S.à r.l., Luxem-	32073
Goedert Y. Immobilière & Associates S.A., Esch-	bourg	52072
sur-Alzette	Triagoz S.A., Luxembourg	52074
Hypertech Europe S.A	Trufidee S.A., Luxembourg	52045
I.C.A.S., International Consultancy and Accoun-	Trufilux S.A., Luxembourg	52045
ting Services, S.à r.l., Luxembourg 52043	Ultimo Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	32043
(L')Immo S.A., Luxembourg 52071	bourg	52073
Isprat S.A., Luxembourg	World Invest Advisory S.A., Luxembourg	52057
Kent Inter Holding S.A., Luxembourg 52070	WPP Luxembourg Gamma Five, S.à r.l., Luxem-	
Kilmart Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	bourg	52046
bourg 52077	WPP Luxembourg Gamma Four, S.à r.l., Luxem-	
M.B.M. Music Business Machine S.A., Luxembourg 52056	bourg	5206 4
Maui S.A., Luxembourg 52059		



SHADES OF PALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg 108.477.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fourth day of May. Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 61.785, with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

here represented by Mr Roel Schrijen, lawyer, residing in Bridel,

by virtue of a power of attorney given on 24 May, 2005.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SHADES OF PALE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.



II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single/joint signature of any/two manager(s) of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, PARLAY FINANCE COMPANY S.A. prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- LUXROYAL MANAGEMENT S.A., R.C. Luxembourg B 57.636, with registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
 - 2. The Company have its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 61.785, avec siège social à 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représenté par M. Roel Schrijen, juriste, résidant à Bridel,

en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SHADES OF PALE, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature/ signature conjointe de tout/deux gérant(s) ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- LUXROYAL MANAGEMENT S.A., R.C. Luxembourg B 57.636, avec siège social à 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. Schrijen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 39, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2005.

P. Bettingen.

(048778.3/202/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ProLogis UK LXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.308.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transferé(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045158.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

MHS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 22.615.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 décembre 2004 a décidé:

- * de nommer Messieurs:
- Ryan Rudolph, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich,
- Stefan Breitenstein, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich;

administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2009 approuvant les comptes de 2008, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Peter Hafter et Martin Escher;

- * de renouveler les mandats:
- de l'administrateur M. Robert Heberlein, avocat, Bleicherweg 58, CH-8027, Zürich,
- du commissaire aux comptes MANDATROPA AG, Zürich;

jusqu' à l'issue de l'assemblée générale de 2009 approuvant les comptes de 2008.

Par décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2004, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts, sont nommés administrateurs-délégués:

- M. Robert Heberlein,
- M. Ryan Rudolph,
- M. Stefan Breitenstein;

à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans le sens le plus large et sous leur signature individuelle.

Pour MHS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A. Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045316.3/850/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



OAKTREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.951.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005. Pour avis sincère et conforme Pour OAKTREE HOLDING S.A. H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045236.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

TAKEOFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 85.601.

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TAKEOFF INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 85.601 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 689 du 4 mai 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 185 du 13 février 2004.

La séance est ouverte à 11.45 sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-), avec émission correspondante de cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
 - 2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
 - 3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-), avec émission correspondante de cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les cent cinquante (150) actions nouvelles ont été intégralement souscrites, respectivement le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) a été intégralement libéré en espèces, par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Les cent cinquante (150) actions nouvelles seront réparties en conséquence par le conseil d'administration entre les actionnaires existants.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:



«**Art. 3. alinéa 1**er. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) divisé en quatre cent quatre-vingts (480) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Zianveni, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 1485, fol. 60, case 1. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

(046641.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

TAKEOFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 85.601.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

J. Elvinger.

J. Elvinger.

(046644.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.425.

SOCIETE FIDUCIAIRE démissionne, avec effet immédiat, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT S.A., établie et ayant son siège social au 80, route de Luxembourg à L-6633 Wasserbillig, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 63.425.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

N. Hansen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045342.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

THERABEL GROUP S.A., Société Anonyme, (anc. ACMAR BENELUX S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 88.202.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 27 mai 2005 que:

le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

que Monsieur Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer, né à Amsterdam, aux Pays-Bas, le 30 novembre 1974, demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été coopté avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur Madame F. Marie Brisdet ayant démissionné avec effet immédiat le 31 janvier 2005.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2005 en vue de délibérer sur les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2004.

La décharge à conférer à l'administrateur démissionnaire et la décision du Conseil d'Administration de la Société de coopter le nouvel administrateur sera soumise aux actionnaires pour approbation et ratification lors de la prochaine assemblée générale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A

Représenté par H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045461.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



BESTSELLER RETAIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.710.

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BESTSELLER RETAIL EUROPE A/S, société de droit du Danemark, ayant son siège social à 7330 Brande (Danemark), Industrievej 23,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante représentée comme il est dit ciavant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société BESTSELLER RETAIL LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1736 du 5 décembre 2002, enregistré au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 89.710.
- Qu'elle a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 15 (quinze) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille euros) chacune, libérées par apport en espèces, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts existantes.
 - Qu'elle déclare souscrire les quinze (15) nouvelles parts et de les libérer par un apport en espèces.

Libération

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de ces résolutions, l'associée unique représentée comme dit ci-avant, prie le notaire de constater la modification de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille (EUR 350.000,-) représenté par trente-cinq (35) parts sociales de dix mille (EUR 10.000,-) chacune, entièrement libérées».

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, il signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. De Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 24, case 5. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2005.

P. Bettingen.

(048779.3/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

I.C.A.S., INTERNATIONAL CONSULTANCY AND ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 57.401.

, , ,

Procès-verbal

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2005 prise conformément à l'article 3, al. 2 des statuts coordonnés de la société, le siège social de la société est transféré de l'avenue de la Gare, 65, L-1611 Luxembourg, à la rue du Fort Rheinsheim, 7, L-2419 Luxembourg, siège de la S.A. FIDIGA et ce à partir de cette même date.

A. Koolen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01086. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045548.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.



PIZZERIA-RESTAURANT IL PAVONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 73, rue de Gasperich. R. C. Luxembourg B 51.182.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Pietro Campanella, marbrier, demeurant à L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes;
- 2. Monsieur Marino Muolo, indépendant, demeurant à L-5942 Itzig, 8, rue Désiré Zahlen.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société PIZZERIA-RESTAURANT IL PAVONE, S.à r.l., avec siège social à L-1617 Luxembourg, 73, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 405 du 24 août 1995, modifiée suivant résolutions prises lors d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé portant conversion du capital en euros, tenue en date du 15 novembre 2001 dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 1148 du 30 juillet 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.182.

II. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. à Monsieur Pietro Campanella, prénommé, cent cinquante parts sociales	150
2. à Monsieur Marino Muolo, prénommé, trois cent cinquante parts sociales	350
Total: cing cents parts sociales	500

III. Ensuite, Monsieur Pietro Campanella, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cent cinquante (150) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Marino Muolo, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de quatre mille euros (EUR 4.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire en argent comptant au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la susdite cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société.

Le cessionnaire renonce à toute garantie de la part du cédant.

V. Monsieur Marino Muolo, préqualifié, agissant en qualité de gérant unique de la société déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI. Monsieur Marino Muolo, préqualifié, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associé unique, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales et l'augmentation de capital qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales sont entièrement souscrites et libérées par l'associé unique Monsieur Marino Muolo, indépendant, né à Monopoli/Bari (Italie) le 26 novembre 1958, demeurant à L-5942 Itzig, 8, rue Désiré Zahlen.»

Troisième résolution

L'associé unique se confirme dans sa fonction de gérant unique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique Monsieur Marino Muolo, prénommé.

VII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.



Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: P. Campanella, M. Muolo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, vol. 1485, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2005.

T. Metzler.

(048784.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PIZZERIA-RESTAURANT IL PAVONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 73, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 51.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juin 2005.

T. Metzler.

(048788.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

EUROLUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 211, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 102.593.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2005 a accepté le changement du Siège social 211, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00839. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045339.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ALTERVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 83.872.

SOFILEC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 7.399.

TRUFIDEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 1.363.

TRUFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 94.345.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dans la consolidation de SOFINA S.A., figurent les sociétés luxembourgeoises suivantes:

- ALTERVEST S.A.H.
- SOFILEC S.A.H.
- TRUFIDEE S.A.
- TRUFILUX S.A.

En date du 2 mars 2005, les sociétés ALTERVEST S.A., SOFILEC S.A.H., TRUFIDEE S.A. et TRUFILUX S.A. ont opté pour le régime particulier des sociétés dépendantes. Les actionnaires des sociétés ont marqué leur accord pour que les sociétés bénéficient de ce régime et ont confirmé qu'ils se portaient garants des engagements des sociétés, conformément à l'article 256 bis de la loi du 4 mai 1984 sur les comptes annuels des entreprises luxembourgeoises.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

(046474.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



WPP LUXEMBOURG GAMMA FIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 25,000.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 108.490.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of May.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 May 2005.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WPP LUXEMBOURG GAMMA FIVE, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s). The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand dollars of the United States of America), represented by 250 (two hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.



The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Col-



lective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

- Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 26 May each year and ends on 25 May of the following year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 250 (two hundred fifty) shares representing the total subscribed share capital.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of USD 25,000 (twenty-five thousand dollars of the United States of America) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 25 May 2006.

Estimate of cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000 (three thousand Euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as its managers, for an unlimited period:
- 1. Mr Thierry Lenders, Company Director, residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;
- 2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, residing at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg;
- 3. Mr Emile van Popering, Company Director, residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;
- 4. Mr Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasserdam, The Netherlands:
 - 5. Mr Michel de Bodt, Finance Director, residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussel, Belgium;
 - 6. Mr Peter Gerrard, Banker, residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen; and
 - 7. Mr Marc Feider, Lawyer, with professional address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.
 - 2) The registered office is established at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018,

ici représenté par Maître Pieter Theunissen, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 mai 2005.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ciaprès les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre Ier .- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1er. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WPP LUXEMBOURG GAMMA FIVE, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.



Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi long-temps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.



Titre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 26 mai et se termine le 25 mai de l'année suivante.
- **Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemble générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.
- Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare souscrire les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 25 mai 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.000 (trois mille euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) l'assemblée désigne, comme gérants de la Société, pour une durée indéterminée les personnes suivantes:
- 1. M. Thierry Lenders, Company Director, demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Luxembourg;
- 2. M. Lennart Stenke, Company Director, demeurant au 14, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg;
- 3. M. Emile van Popering, Company Director, demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;
- 4. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employé, demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;



- 5. M. Michel de Bodt, Finance Director, demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Brussel, Luxembourg;
- 6. M. Peter Gerrard, Banquier, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Luxembourg; et
- 7. M. Marc Feider, Avocat, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.
- 2) le siège social de la Société est établi au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Theunissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, vol. 148S, fol. 66, case 7. – Reçu 199,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(048943.3/211/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PANATLANTIC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.907.

BENELUX TRUST LUXEMBOURG dénonce le siège social de la société reprise sous rubrique avec effet immédiat. Monsieur Roeland P. Pels, Monsieur Dirk C. Oppelaar et Mlle Anne Compère ont démissionné de leurs postes d'Administrateur le 23 décembre 2002.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet le 23 décembre 2002.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

D. C. Oppelaar / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(045597.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

HYPERTECH EUROPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.386.

Le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 26 mai 2005. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Bart Zech, Monsieur Patrice Gallasin et Monsieur Dirk C. Oppelaar ont démissionné de leurs postes d'administrateurs le 26 mai 2005. La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes le 26 mai 2005.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045634.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

BUREAU DE GERANCES RENE KITZLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R. C. Luxembourg B 83.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 28 juin 2004, que le siège social de la société est transféré avec effet au 1er septembre 2004, à L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01694. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046530.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



NATURINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez. R. C. Luxembourg B 108.499.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Grégoire Bontoux, commerçant, né le 25 août 1967 à Neuilly-Sur-Seine (France), demeurant Calle Moià 1, 2, 08006 Barcelona, Espagne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de NATURINVEST, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représentée par huit cents (800) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.



Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par M. Grégoire Bontoux, préqualifié.



Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg;
- 2. Monsieur Grégoire Bontoux, commerçant, né le 25 août 1967 à Neuilly-Sur-Seine (France), demeurant Calle Moià
- 1, 2, 08006 Barcelona, Espagne, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Bontoux, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2005, vol. 893, fol. 92, case 9. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juin 2005. (048978.3/239/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

DIRMINGER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.701.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous, que le siège de la société, sis, 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été dénoncé en date du 10 juin 2005.

Les mandats des administrateurs de la société ainsi que du Commissaire aux comptes ont pris fin à cette même date par démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051270.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

DIRMINGER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.701.

EXTRAIT

En date du 10 juin 2005:

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de la société.
- Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.
- Maître André Harpes, avocat, demeurant 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.
- LA SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a donné sa démission de sa fonction de Commissaire aux comptes qu'elle exerçait au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051269.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



M.B.M. MUSIC BUSINESS MACHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 74.040.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 29 avril 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2005, volume 893, folio 54, case 10, que la société anonyme MUSIC BUSINESS MACHINE S.A., en abrégé M.B.M. S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.040, constituée suivant acte notarié, en date du 19 janvier 2000, publié au Mémorial, C numéro 314 du 28 avril 2000, au capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme MUSIC BUSINESS MACHINE S.A., en abrégé M.B.M. S.A., prédésignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2005.

Pour extrait conforme

J.-J. Wagner

Notaire

(046400.3/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MENEGHETTI GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 100.126.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MENEGHETTI GROUPE S.A., ayant son siège social au 9, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 100.126, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2004, numéro 583, avec un capital social actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) divisé en 700.000 (sept cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, représentée aux fins des présentes par Monsieur Davide Murari, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration, dans sa réunion du 27 avril 2005, et dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MENEGHETTI GROUPE S.A., ayant son siège social au 9, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 100.126, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2004, numéro 583, avec un capital social actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) divisé en 700.000 (sept cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GIMAU S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 64.020, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 1998 numéro 487, et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte du même notaire en date du 29 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2002, numéro 702, avec un capital social actuel de EUR 258.305,05 (deux cent cinquante-huit mille trois cent cinq euros et cinq cents), a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 270 du 25 mars 2005.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de MENEGHETTI GROUPE S.A., ni par l'assemblée de GIMAU S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 25 mars 2005, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 270 du 25 mars 2005, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de MENEGHETTI GROUPE S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.



Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 26 avril 2005, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
 - et la société absorbée GIMAU S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, vol. 148S, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2005.

P. Bettingen.

(049000.3/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

S.C. LES GENTIANES, Société Civile.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg E 1.

A la suite du décès de Madame Irène Gras, veuve Ojjeh, survenu en date du 26 septembre 2004, le capital social de la société est dorénavant réparti comme suit:

Maître Dominique Warluzel99 partsMonsieur Farid Abdulaziz Ojjeh1 partTotal100 parts

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Certifié conforme et sincère

Pour S.C. LES GENTIANES

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046535.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

WORLD INVEST ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 35.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2005 à 11.30 heures à Luxembourg Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes pour 1 an.

Conseil d'administration:

- Jean-Jacques Schrämli, BANQUE ARNER S.A., Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Président;
- Nicola Bravetti, BANQUE ARNER S.A., Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Administrateur;
- Piero Colonna, BANQUE ARNER S.A., Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

WORLD INVEST ADVISORY, Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046539.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.



F&I SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4975 Dippach-Gare, 43, rue de la Gare. H. R. Luxemburg B 66.446.

Auszug des Protokolls der statutarischen Generalversammlung abgehalten in Dippach-Gare am 18. Mai 2005

- «4. Der Rücktritt des Aufsichtskommissars FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., wird angenommen.
- 5. Anstelle des zurückgetretenen Aufsichtskommissars wird ernannt:

SOFINTER GESTION, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-5265 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 106.316.

Ihr Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.»

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Dippach-Gare, den 18. Mai 2005.

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmenzähler

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046505.3/820/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

PHOENIX SHIPPING S.A., Aktiengesellschaft, (anc. mfi shipping company S.A.).

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxemburg B 83.421.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft mfi shipping company S.A., mit Sitz zu L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 2. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 24. Januar 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert Mehrpahl, Schiffskapitän, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, mit Berufsadresse in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn André Harpes, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

- 1. Die Aktionäre beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter, sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und dem instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1. Abänderung des Gesellschaftsnamen.
- 2. Änderung von Artikel 1 der Satzung.
- 3. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft von mfi shipping company S.A. in PHOENIX SHIPPING S.A. abzuändern

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschliesst die Versammlung dass Artikel 1 der Satzung folgenden neuen Wortlaut erhält:

«**Art. 1.** Zwischen den oben genannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung PHOENIX SHIPPING S.A. an.»

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.



Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Mehrpahl, A. Harpes, C. Fondeur, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 55, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. Mai 2005.

P. Bettingen.

(049023.3/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PHOENIX SHIPPING S.A., Société Anonyme,

(anc. mfi shipping company S.A.).
Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 83.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 13 juin 2005.

P. Bettingen.

(049025.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

GLOBAL EQUITY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 55.975.

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 janvier 2004:

Le siège social de la société GLOBAL EQUITY VENTURES S.A., a été transféré du 31, Grand-rue à Luxembourg à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal avec effet au 25 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046597.3/4287/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MAUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047363.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

MAUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 57.699.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

(047361.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.



ALTEC LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies. H. R. Luxemburg B 108.517.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, am achten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- 1. Herr Alexander Jacob, Geschäftsmann, geboren in D-Saarlouis am 7. Februar 1957, wohnhaft in F-57540 Petite Roselle, 11, rue Haute.
- 2. Herr Stefan Faust, Schlossermeister, geboren in D-Saarlouis am 14. März 1956, wohnhaft in D-66773 Schwalbach, Wilhem-Röntgen-Str. 22.
- 3. Herr Peter Jenner, Metallbauermeister, geboren in D-Krefeld am 16. August 1970, wohnhaft in D-66802 Überherrn-Felsberg, Metzer Str. 141.
- 4. Herr Berthold Fiedlers, Schreinermeister, geboren in D-Prüm am 5. April 1968, wohnhaft in D-54634 Bitburg-Masholder, Am Bittenbach 1.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die obengenannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ALTEC Lux, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft sind Einkauf und Verkauf von Fenster, Türen und Geländer. Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen, insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftskundschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Alexander Jacob, vorgenannt, dreissig Anteile	30
2. Herr Stefan Faust, vorgenannt, dreissig Anteile	30
3. Herr Peter Jenner, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
4. Herr Berthold Fiedlers, vorgenannt, fünfzehn Anteile	
	400

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

- Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nicht- Gesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht- Gesellschafter übertragen werden.
 - Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.
- **Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.
 - Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

- Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.
- Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.
- **Art. 10.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.



Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 1.050,- EUR geschätzt.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilinhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
- 2) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Alexander Jacob, Geschäftsmann, geboren in D-Saarlouis am 7. Februar 1957, wohnhaft in F-57540 Petite Roselle, 11, rue Haute.

3) Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Jacob, S. Faust, P. Jenner, B. Fiedlers, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 juin 2005, vol. 469, fol. 19, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 juin 2005. A. Lentz.

(050103.3/221/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

ISPRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 62.236.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 18 mai 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046561.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.582.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051061.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



AGENCE D'ASSURANCES FUTUR SIMPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 88, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 108.534.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Romain Putz, agent général, demeurant à L-4833 Rodange, 15, rue de Luxembourg.
- 2. Monsieur Stevenson Della Siega, agent, demeurant à L-8086 Bertrange, 78 Cité Am Wenkel.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de Agence d'Assurances FUTUR SIMPLE, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt quatre (124) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Romain Putz, prénommé	60 parts
2 Monsieur Stevenson Della Siega, prénommé	40 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément de l'unanimité des associés pour les cessions entre vifs et à l'unanimité des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommes et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix et à une fraction proportionnelle de l'actif social et dans les bénéfices.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le 1er juillet 2005 et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.
- Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.



Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Romain Putz, prénommé.

Monsieur Stevenson Della Siega, prénommé.

Jusqu'à la somme de 5.000,- EUR, la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants, au-delà de ce montant la signature conjointe des deux gérants est requise.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Putz, S. Della Siega, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2005, vol. 908, fol. 40, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2005.

A. Biel.

(050714.3/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 33.062.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.

M.-J. Reyter

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051059.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

PREFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.007.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Yves Rentiers, Administrateur;
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour PREFIN S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051118.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



WPP LUXEMBOURG GAMMA FOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 25,000.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 108.491.

In the year 2005, on the twenty-sixth of May.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 May 2005.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WPP LUXEMBOURG GAMMA FOUR, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s). The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand dollars of the United States of America), represented by 250 (two hundred fifty) shares having a nominal value of 100 (one hundred dollars of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.



The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Col-



lective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

- Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 26 each year and ends on 25 May of the following year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 250 (two hundred fifty) shares representing the total subscribed share capital.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of USD 25,000 (twenty-five thousand dollars of the United States of America) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 25 May 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000 (three thousand Euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as its managers, for an unlimited period:
- 1. Mr Thierry Lenders, Company Director, residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;
- 2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, residing at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg;
- 3. Mr Emile van Popering, Company Director, residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;
- 4. Mr Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasserdam, The Netherlands:
 - 5. Mr Michel de Bodt, Finance Director, residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussel, Belgium;
 - 6. Mr Peter Gerrard, Banker, residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen; and
 - 7. Mr Marc Feider, Lawyer, with professional address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.
 - 2) The registered office is established at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cing, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018,

ici représenté par Maître Pieter Theunissen, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2005.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ciaprès les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre Ier .- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1er. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WPP LUXEMBOURG GAMMA FOUR, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.



Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.



Titre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 26 mai et se termine le 25 mai de l'année suivante.
- **Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemble générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare souscrire les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 25 mai 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.000 (trois mille euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) l'assemblée désigne, comme gérants de la Société, pour une durée indéterminée les personnes suivantes:
- 1. M. Thierry Lenders, Company Director, demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;
- 2. M. Lennart Stenke, Company Director, demeurant au 14, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg;
- 3. M. Emile van Popering, Company Director, demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;
- 4. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employé, demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;
 - 5. M. Michel de Bodt, Finance Director, demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Brussel, Belgique;



- 6. M. Peter Gerrard, Banquier, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Luxembourg; et
- 7. M. Marc Feider, Avocat, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.
- 2) le siège social de la Société est établi au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Theunissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, vol. 148S, fol. 66, case 6. – Reçu 199,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(048947.3/211/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

GOEDERT Y. IMMOBILIERE & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 38-40, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 59.753.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2005

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de SOFINTER S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer la SOFINTER GESTION, S.à r.l. avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur lequel expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008, statuant sur le bilan de l'exercice 2007.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046502.3/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

KENT INTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 61.570.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2005, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour KENT INTER HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051135.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



FACADES EURO-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3932 Mondercange, 5, rue de Limpach.

H. R. Luxemburg B 37.478.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 11. Mai 2005

Das Jahr zweitausendfünf, den elften Mai.

Herr Kurt Friessner, Kaufmann, wohnhaft in Steinbrücken, welcher als Gesellschafter der FACADES EURO-LUX, S.à r.l. das Gesamtkapital vertritt, fasst folgenden Beschluss:

Herr Patrick Igel, Maler- und Lackierermeister, wohnhaft in D-66265 Heusweiler OT Wahlschied, Hohlstr. 16, wird zum technischen Betriebsleiter für die Abteilung «Malerarbeiten» ernannt.

Für alle Geschäfte welche den Wert von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250 EUR) nicht überschreiten bedarf es der Unterschrift eines administrativen oder des technischen Betriebsleiters der betroffenen Abteilung.

Für alle Geschäfte welche den Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250 EUR) überschreiten, bedarf es der gemeinsamen Unterschrift eines administrativen und des technischen Geschäftsführers der betroffenen Abteilung.

Mondercange, den 11. Mai 2005.

K. Friessner.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046510.3/820/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

PREPHARME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 41.462.

DISSOLUTION

Extrait sincere et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 26 mai 2005 à 9.00 heures

Résolution

En considération de ce qui précède, l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société PRE-PHARME HOLDING S.A. avec effet au 17 mai 2005 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de l'étude de Me Stephan Le Goueff, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045499.3/1053/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

L'IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R. C. Luxembourg B 76.678.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 juin 2005 que:

- ont été élus aux fonctions d'administrateurs pour un terme de 6 ans en remplacement des anciens administrateurs:
- 1. Monsieur Jacques Remy, administrateur de sociétés, demeurant à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, né le 2 juillet 1957;
- 2. Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, né le 26 septembre 1954;
- 3. Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss, née le 8 septembre
 - Monsieur Jacques Remy a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué.
- A été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de 6 ans en remplacement de l'ancien commis-

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.



- Le siège social de la société a été transféré du 24, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg au 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045362.3/304/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

TRANSPORT & LOGISTIC INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.554.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 30 mai 2005

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 30 mai 2005 que:

- 1. Les associés acceptent la démission de M. Peter Yu de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 29 avril 2005.
- 2. Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de la Société, avec effet au 29 avril 2005, pour une durée indéterminée, M. David Kun-Wah Yeung, né le 26 janvier 1950 à Hong Kong, demeurant au B2 Mandarin Villa, 10, Shin Fai Terrace, Hong Kong.

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

- 1. HALSEY, S.à r.l.
- 2. Pierre Mellinger.
- 3. David Kun-Wah Yeung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour publication, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

(046698.3/230/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

AGIMARQUE ROMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 94.650.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 2 juin 2005

L'associé unique de AGIMARQUE ROMANS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hugo Neuman, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Michel Van Krimpen et M. Herman Boersen, gérants de la société avec effet immédiat;
- de transférer les locaux de la société du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Michel van Krimpen Gérant A,
- Herman Boersen Gérant A,
- Joel Hammer Gérant B,
- Caryn Lombardi Gérant B,
- Jeremy Hussey Gérant B.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

H. Boersen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051260.3/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 95.398.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 30 mai 2005

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 30 mai 2005 que:

- 1. Les associés acceptent la démission de M. Peter Yu de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 29 avril 2005.
- 2. Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de la Société, avec effet au 29 avril 2005, pour une durée indéterminée, M. David Kun-Wah Yeung, né le 26 janvier 1950 à Hong Kong, demeurant au B2 Mandarin Villa, 10, Shin Fai Terrace, Hong Kong.

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

- 1. HALSEY, S.à r.l.
- 2. Pierre Mellinger.
- 3. David Kun-Wah Yeung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour publication, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachten.

(046695.3/230/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

TRANSAIR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 21.505.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 mai 2005, qui a pris note des démissions de Monsieur Emile Vogt, Monsieur Jacques Reckinger et Monsieur René Schlim, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. démissionnaire:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 4 mai 2005, le siège social de la société est transféré du 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour TRANSAIR, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046676.3/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ARNAULD DE BUSSIERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 87.211.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

(047358.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.



PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A. - PTR, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.965.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047372.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

EUROPEAN STAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 14.614.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Signature.

(047385.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

TRIAGOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 106.803.

Le bilan au 30 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047382.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

PROTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 75.964.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047360.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

AERORAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 86.116.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société, le 3 mai 2005 à 11.00 heures

L'assemblée décide d'accepter la démission des Administrateurs suivant:

- M. Alexis Kamarowsky;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino;
- M. Jean-Marc Debaty;

tous trois avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer les nouveaux Administrateurs suivant:

- Norbert Schmitz, avec adresse professionnelle au 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg;
- SGA SERVICES S.A., sise au 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg;
- FMS SERVICES S.A., sise au 10, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

qui par la présente acceptent la nomination et termineront le mandat de leurs prédécesseurs, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

L'Assemblée décide de nommer le nouveau Commissaire aux comptes suivant:

M. Eric Herremans, avec adresse professionnelle au 37, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg,



qui par la présente accepte la nomination et terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, avenue Pasteur, à L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046685.3/536/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CARS FLEURY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.763.

Par la présente et conformément au contrat de domiciliation entre la société CARS FLEURY S.A. et la FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.I., signé en date du 23 décembre 2003, nous avons le regret de dénoncer le siège social, établi au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, de la société CARS FLEURY S.A., et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

A. Zito

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050265.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

RIMAR INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 24.966.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour RIMAR INTERNATIONALE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051064.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 35.884.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SACER INTERNATIONAL

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051066.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



BAYA BLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.315.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour BAYA BLUE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051069.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

BLENDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.588.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour BLENDO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051074.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

CELLEX CHEMIE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.886.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CELLEX CHEMIE A.G.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051076.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

RUALA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.773.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047365.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.



KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.182.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

(047374.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ROMAKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 25.426.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047379.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

BIPOLAIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.479.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour BIPOLAIRE S.A.

M.-J. Reyter

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051079.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.614.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 2 juin 2005

L'associé unique de AIG EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de M. Hugo Neuman et TMF CORPORATE SERVICES S.A., en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat:
 - de nommer M. Michel Van Krimpen et M. Herman Boersen, gérants de la société avec effet immédiat;
- de transférer les locaux de la société du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Michel van Krimpen Gérant A,
- Herman Boersen Gérant A,
- Joel Hammer Gérant B,
- Caryn Lombardi Gérant B,
- Jeremy Hussey Gérant B.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

H. Boersen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051280.3/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



SYLINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 25.959.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SYLINVEST S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051081.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

CANFORD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 16.805.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CANFORD HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051084.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SPYGLASS HILL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.243.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SPYGLASS HILL S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051088.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.957.

Le bilan pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signature.

(047425.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.



FILUXEL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 57.626.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the eleventh of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mister Manuel Frias, private employee, with professional address in Luxembourg, «the proxy»

acting as a special proxy of ELIFIN S.A. a company with registered office at Luxembourg, 23, avenue Monterey, «the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. That the société anonyme FILUXEL S.A., having its head office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 57.626, has been incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing at Luxembourg, on the date of 30 December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations No. 178 of 10 April 1997.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the aforementioned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the date of December 14th, 2004 in process of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- II. That the subscribed share capital of the société anonyme FILUXEL S.A. amounts currently to EUR 153,000.-, represented by 100,000.- ordinary shares of category A having a par value of EUR 1.53 each, fully paid up.
- III. That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of FILUXEL S.A.
- IV. That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V. That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI. That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
 - VII. That the mandator fully discharges the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date.
- VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the French text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte français fait foi:

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Manuel Frias, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ELIFIN S.A., une société anonyme avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que la société anonyme FELUXEL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.626, a été constituée suivant acte reçu par Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 178 du 10 avril 1997. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2004, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Que le capital social de la société anonyme FILUXEL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 153.000,-, représentés par 100.000,- actions ordinaires de catégorie A de EUR 1,53 chacune, chacune intégralement libérée.



- III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société FILUXEL S.A.
- IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V. Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Frias, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, vol. 146S, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

J. Elvinger.

(049089.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein. R. C. Luxembourg B 70.961.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2005

«Suivant cession de parts sociales sous seing privé, faite à Mondorf-les-Bains, en date du 25 mars 2005, Monsieur Marc Wiltzius, préqualifié, a cédé toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la société à ALMA SOPARFI S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein, ici représentée par deux administrateurs, à savoir Monsieur Marc Wiltzius et Madame Alix Sunnen, pouvant valablement engager la société ALMA SOPARFI S.A. sous leurs signatures conjointes.

Les parties décident d'agréer à cette cession de parts sociales.

Monsieur Marc Wiltzius, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société MAWI, S.à r.l., déclare accepter la prédite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du Code civil, et déclare dispenser la société cessionnaire de la faire signifier à la société par voie d'huissier et il déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.»

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2005.

Pour extrait conforme

M. Wiltzius

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046511.3/820/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck